



Formation CACES® R 372m
« Engins de chantier »
suivant la catégorie déterminée

Public concerné

Toute personne amenée à conduire des engins de chantier

Prérequis

18 ans. Maîtrise du français. Conducteur novice accepté.

Adaptation au public

Une évaluation de l'hétérogénéité du groupe sera réalisée en ouverture de formation. Nos méthodes pédagogiques permettent ensuite, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

Objectifs généraux

Formation ayant pour but l'aptitude à la conduite en sécurité des engins de chantiers concernés. Obtention d'un CACES® conformément aux dispositions définies dans la recommandation de la CNAM-TS.

Durée de l'action

07 à 35 heures (selon niveau)

Nombre de participants maximum par actions

6 stagiaires maximum par groupe

Qualification des intervenants

Formateur qualifié disposant d'une expérience professionnelle significative en formation CACES® et expérience professionnelle associée – Testeur certifié CACES® par SGS

Méthodes pédagogiques

Cours magistraux et échanges sur thématiques sécurité. Exercices de mise en situations pratiques et simulations de situation de travail. Conduite réelle sur engins de chantier.

Moyens pédagogiques et techniques

Cours vidéo projeté – Moyens matériels afférent à la situation CACES® – Plateforme technique, aire d'évolution – Engin(s) de la catégorie concernée

Documentation remise aux stagiaires

Documentation technique et fiche de révision

Encadrement pédagogique

Encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) effectué par le responsable pédagogique et technique.

Evaluation et suivi pédagogique

Evaluation théorique : Test par QCM de 80 questions – Evaluation pratique : Test pratique selon la recommandation CACES® R 372m. Les évaluations sont conformes au référentiel de certification CACES® et soumises à certification par un organisme extérieur SGS.

Sanction pédagogique

CACES® R 372m de la catégorie concernée

Codes de formation CPF

Catégorie 1 : CPF salarié 147585 / CPF demandeur 147585

Catégorie 2 : CPF salarié 147965 / CPF demandeur 147587

Catégorie 4 : CPF salarié 147970 / CPF demandeur 147589

Catégorie 7 : CPF salarié 147970 / CPF demandeur 147592

Catégorie 8 : CPF salarié 147972 / CPF demandeur 147593

Catégorie 9 : CPF salarié 147973 / CPF demandeur 147594



Contenu

I- Module théorique

1. Connaissance de base du code de la route

- signalisation horizontale et verticale
- signalisation de chantier
- règles fondamentales liées aux manœuvres particulières
- équipements obligatoires des engins de TP pour circuler sur la voie publique
- règles particulières de circulation des engins de TP

2. Devoirs et responsabilités des conducteurs

- obligations découlant du code de la route
- textes réglementaires applicables
- adéquation de l'engin aux travaux à effectuer
- les Equipements de Protection Individuelle
- les catégories d'engins par rapport à ou aux autorisations de conduite
- informations spécifiques à certains chantiers
- les responsabilités pénales

3. Technologie et connaissance des engins

A. les différents organes

- description et terminologie
- caractéristiques technologiques
- chaîne cinématique

B. de la préparation à la mise en route

C. les précautions lors de l'arrêt

4. Risques inhérents à :

- l'utilisation
- la mise charge
- le levage
- le transport
- l'entretien

5. Les règles de conduite

- générales de sécurité
- particulières à la catégorie concernée
- les cas particuliers
- spécifiques aux engins télécommandés

II- Module pratique

Conduite des engins de chantier sur plate-forme technique

Vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste. Circuler à vide et en charge.

Arrêter l'engin en position de sécurité.

Exercices pratiques de difficulté croissante et variant en fonction des engins concernés. Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

La réalisation de l'ensemble des exercices sera adaptée en fonction du niveau du stagiaire et permettra l'individualisation du parcours.

III- Passage du CACES ®